

**Cette étape comprend la collecte et le suivi des données liées à la migration et aux ODD ainsi que l'établissement de rapports sur ces données et leur analyse. Elle propose des conseils sur les mesures que les organes de mise en œuvre peuvent prendre en vue d'améliorer la qualité globale des données sur la migration.**



**Les parties prenantes pourraient être engagées dans cette étape, dans les conditions suivantes :**

- Consultation en tant que source de données potentielles
- Assistance dans le renforcement des capacités

### Compréhension du suivi et de l'élaboration de rapports

Une forme de suivi est nécessaire dans toute activité liée aux Objectifs de développement durable (ODD). Que les organes de mise en œuvre mènent un projet de petite envergure sur les ODD et la migration ou un exercice d'intégration pangouvernementale de la migration dans l'ensemble des ministères, ils doivent mener un suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des cibles des ODD et en faire rapport aux niveaux local, national et/ou mondial. Étant donné que les ODD sont un processus que s'approprient les pays, c'est aux gouvernements nationaux qu'incombe la responsabilité d'établir des rapports sur les ODD.

La mise en place de structures de rapports efficaces aux niveaux local et national permet de renforcer la redevabilité dans le cadre du Programme 2030. Il est essentiel d'assurer l'établissement de rapports réguliers aux niveaux local et national, car il n'est demandé aux pays de ne soumettre des rapports que deux fois à l'échelle mondiale avant 2030. En outre, l'établissement de rapports permet au gouvernement d'utiliser le processus de suivi des ODD comme outil de gestion continue. Un cadre solide d'indicateurs et de rapports peut être très utile, car il peut aider à transformer le cadre des ODD en outil permettant au gouvernement d'orienter les politiques et les programmes sur la migration.

Le suivi et l'établissement de rapports comportent également une dimension majeure de renforcement des capacités. La satisfaction aux exigences en matière de suivi et d'examen des objectifs est un processus complexe, qui peut représenter une lourde charge de travail pour les gouvernements, notamment pour les bureaux nationaux de la statistique. Pour assurer un suivi mondial des progrès réalisés dans l'atteinte des ODD, le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux ODD (GIE-ODD) a dressé une liste de 232 indicateurs mondiaux individuels, dont certains portent sur la migration. La collecte et le suivi des données pour les indicateurs constituent un exercice complexe et ce, comme indiqué ci-dessous dans la présente section, particulièrement pour certains des indicateurs liés à la migration. Si les gouvernements élaborent d'autres indicateurs ou mécanismes de suivi, il sera probablement nécessaire d'améliorer leurs capacités en matière de données sur la migration. Dans tous les cas, d'importants volumes de nouvelles données sur la mi-

gration seront ainsi requis, et il est nécessaire d'améliorer les données aux niveaux local, national, régional et mondial pour les besoins des activités de suivi des ODD. Ces volumes nécessiteront ensuite l'adoption de nouvelles méthodologies, la mobilisation de financements complémentaires et un renforcement des capacités. On peut considérer que les initiatives en faveur du Programme 2030 offrent une occasion majeure de renforcer les données sur la migration, et un certain nombre de mesures peuvent être prises par les gouvernements pour y parvenir.

Le suivi et l'établissement de rapports peuvent impliquer la conduite d'un exercice de cartographie des données, l'élaboration de nouveaux indicateurs, une amélioration de la désagrégation des données, la mise en place de systèmes de rapports et la prise de mesures visant à renforcer les capacités en matière de données sur la migration dans le contexte des ODD.

L'approche proposée dans ce guide consiste à choisir des priorités pour les ODD, à élaborer des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre de ces priorités, puis à élaborer et mettre en œuvre des interventions spécifiques. Il convient de noter que certains acteurs pourraient ne pas mettre en œuvre des interventions liées aux ODD, et qu'il est possible qu'ils se contentent de soumettre des rapports sur les ODD sans prendre de mesures de mise en œuvre, soit par choix soit par manque de capacités. Alternativement, dans certains cas, les organes de mise en œuvre pourraient décider de choisir des priorités pour les ODD, d'élaborer et de mettre en œuvre des interventions et ensuite seulement d'élaborer des indicateurs. Il convient de noter que, si des indicateurs sont initialement élaborés dans le cadre des priorités en matière de migration, les interventions peuvent être plus significatives, car elles visent à traiter les indicateurs qui reflètent les priorités.

Les acteurs gouvernementaux devront soumettre des rapports sur les cibles des ODD, notamment en utilisant des indicateurs établis ou sélectionnés. Les données nécessaires sur les indicateurs doivent être présentées à l'organe chargé d'établir des rapports, soit directement soit selon ce qui a été convenu au préalable. Une fois que les interventions sont opérationnelles, il pourrait être nécessaire d'affiner les méthodologies des indicateurs ou d'y apporter certains changements, par exemple, en ajoutant des acteurs ou en ajustant le délai imparti pour la collecte de données. Les méthodologies pour les indicateurs doivent être révisées et adaptées selon les besoins.

Le suivi des ODD ne s'arrête pas une fois que des rapports sur les indicateurs ont été établis. Il est nécessaire d'assurer une évaluation continue des interventions et, à cette fin, il est possible d'établir d'autres méthodes de suivi et d'évaluation formelles ou informelles<sup>9</sup>. Les organes de mise en œuvre pourraient mettre en place des évaluations visant à déterminer les changements apportés dans les indicateurs relativement à des interventions spécifiques, par le biais d'inspections, d'évaluations et de recherches régulières ainsi que d'autres processus, permettant ainsi de passer à une approche fondée sur les faits dans le cadre de l'élaboration des interventions et des prises de décisions sur la migration et le développement. Il doit y avoir des boucles de rétroaction entre tous les mécanismes de suivi et l'affinement des interventions ou l'élaboration et la planification d'interventions futures. Dans l'idéal, les interventions comprendraient également des mécanismes permettant aux citoyens, y compris les migrants, de formuler des commentaires. En particulier, il est essentiel de faire en sorte que les parties prenantes puissent se faire entendre à tout moment relativement à l'intervention s'il s'agit d'un changement législatif permanent.

Les organes de mise en œuvre doivent s'assurer que l'on peut tirer des enseignements de leurs interventions et du processus de mise en œuvre des ODD dans son ensemble. Ceci est possible en publiant en ligne les résultats des programmes ou des projets, en promouvant les produits de connaissances basés sur les interventions ainsi qu'en organisant et/ou en participant à des événements de partage de connaissances sur la migration et/ou le développement en vue de promouvoir les bonnes pratiques et les enseignements tirés.



## **Intégration dans une initiative plus étendue**

Lorsque l'étape de suivi et d'établissement de rapports est intégrée dans des activités menées dans le cadre d'un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD, les orientations contenues dans cette section doivent être adaptées selon les besoins. Chacune de ces activités – la cartographie des données, l'élaboration d'indicateurs et l'établissement de rapports – peut être menée indépendamment et intégrée dans un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD ou être utilisée afin d'orienter un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD axé sur la migration. Par exemple, si un exercice mené à l'échelle nationale vise à déterminer la faisabilité de l'élaboration de différents indicateurs sur les ODD dans plusieurs secteurs, les organes de mise en œuvre peuvent utiliser le modèle de cartographie des données ou des domaines de données proposés sur la migration pour identifier les sources de données existantes sur la migration telles que des recensements, des données administratives, des enquêtes auprès des ménages, des sources d'importants volumes de données et d'autres.

## **Prise de mesures à différents niveaux du gouvernement**

Les orientations figurant dans cette section s'appliquent généralement de la même manière aux acteurs à tous les niveaux du gouvernement; si ces activités doivent différer, ce point est précisé, et des conseils différenciés sont fournis. Toutefois, certains points initiaux doivent être pris en compte à différents niveaux.

Les bureaux nationaux de la statistique doivent endosser un rôle clé dans le suivi des ODD et l'établissement de rapports y afférents ainsi que dans d'autres activités liées aux données. En consultation avec les responsables politiques au niveau national, les bureaux nationaux de la statistique doivent mener le processus d'élaboration d'indicateurs, rassembler et coordonner la fourniture de données et soumettre des rapports sur les indicateurs. Alternativement, un autre organe, tel que l'agence chargée de la migration et de la planification du développement ou l'organe principal d'exécution du processus de mise en œuvre des ODD, pourrait assumer la direction. Dans un tel cas, il faut assurer une collaboration étroite entre cet organe et le bureau national de la statistique. Si le pays a précédemment participé à des initiatives liées aux données sur la migration en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), telles que la conduite d'une évaluation du profil migratoire ou d'indicateurs de gouvernance des migrations (IGM), tout groupe de travail technique ou d'autres organes mis en place dans le cadre de ce processus pourrai(en)t assumer la direction.

Au niveau local, les organes de mise en œuvre devront décider de la manière dont ils s'engageront auprès des bureaux nationaux de la statistique. S'il existe des bureaux de la statistique au niveau local, régional ou fédéral, ceux-ci pourraient mener cette étape. En l'absence de tels organes et s'il n'existe des bureaux de la statistique qu'au niveau national, les organes locaux de mise en œuvre pourraient convenir de collaborer avec eux, selon les besoins. Le bureau national de la statistique pourrait fournir des contributions et des orientations aux étapes convenues du processus. La nature de cette collaboration dépendra du contexte ainsi que des capacités des responsables politiques et des statisticiens au niveau local.

À tous les niveaux, une collaboration étroite entre les organes de mise en œuvre et les organes statistiques pertinents lors du suivi et de l'établissement de rapports est importante. Ceci permet de s'assurer que les cibles des ODD et la planification générale sont globalement mesurables et, en conséquence, que les indicateurs sont acceptés et pertinents pour les responsables politiques

## 1 Cartographie des données sur la migration

Pour élaborer des systèmes de suivi des ODD qui sont aussi significatifs que possible, il est conseillé de mener un exercice de cartographie des données afin d'assurer une évaluation approfondie des données sur la migration qui sont disponibles. Les organes de mise en œuvre pourraient choisir de mener cet exercice pour chacune des cibles sélectionnées ou uniquement pour certaines, selon les besoins. Une fois que les cibles ont été choisies, les organes de mise en œuvre doivent dresser un bilan des données existantes qui portent sur les cibles, afin de déterminer celles qui sont disponibles et les options d'indicateurs possibles. Ceci peut être effectué en prévoyant une étape de cartographie des données en vue de rassembler des informations sur les données déjà acquises qui pourraient porter sur cette cible et sur la manière de les utiliser. S'il existe déjà un ensemble de données suffisantes sur la migration ou des indicateurs locaux ou nationaux que l'on peut utiliser pour les cibles, il est possible d'ignorer l'étape de cartographie des données.

Si l'objectif est de mener un suivi des cibles spécifiques à la migration, les organes de mise en œuvre doivent d'abord déterminer s'ils peuvent déjà élaborer les indicateurs mondiaux qui sont liés à la migration, tels qu'ils sont définis par le GIE-ODD. Veuillez noter que nombre des indicateurs mondiaux liés à la migration prévoient des méthodologies relativement peu élaborées; un grand nombre sont classés comme des indicateurs de niveau III, ce qui signifie qu'ils ne prévoient pas de méthodologies ou de normes établies à l'échelle internationale et que les pays ne génèrent pas régulièrement des données pertinentes<sup>10</sup>. Néanmoins, les pays doivent vérifier s'ils sont en mesure d'élaborer ces indicateurs conformément à la description du GIE-ODD, car cela facilite la comparabilité mondiale des données sur la migration. Ci-dessous figurent les indicateurs mondiaux qui se réfèrent directement à la migration, ainsi que leurs agences administratrices. Veuillez noter que, pour nombre de ces indicateurs, l'élaboration de méthodologies est encore en cours, et que divers organismes des Nations Unies déploient actuellement des efforts visant à affiner ces indicateurs et à proposer des orientations aux États.

La cartographie des données impliquera un bilan des données disponibles pour chacun de ces indicateurs, en consultant les métadonnées afin de les comparer avec les données disponibles, y compris le niveau de désagrégation<sup>11</sup>. L'exercice de cartographie des données devra aller plus loin, même s'il vise à mesurer les cibles mentionnées ici. Les gouvernements doivent élaborer un aperçu des données disponibles dans chaque domaine dépassant cette cartographie.

Il est nécessaire de dresser une liste des sources de données et des acteurs potentiels, y compris des agences gouvernementales, des bureaux locaux ou d'autres entités, qui pourraient détenir des données concernant une cible spécifique (voir la corrélation complète entre les cibles des ODD et la migration dans les Annexes pour des informations complémentaires). Par exemple, dans le cas de la cible 10. C, au niveau national, ce pourrait être la banque centrale et le ministère des Finances et, dans le cas d'une cible liée à la santé où la migration doit être intégrée au niveau local, il pourrait s'agir des unités de santé locales qui recueillent les dossiers administratifs pertinents. Il est important de veiller à ce que les sources existantes de données sur la migration soient utilisées aussi efficacement que possible et de s'efforcer de s'appuyer sur les processus de traitement des données qui existent déjà. Par conséquent, les sources de données communes sur la migration telles que des recensements de la population et de l'habitat et des enquêtes auprès des ménages doivent être intégrées, ainsi que les différentes sources de données administratives et, si possible, les sources non traditionnelles d'informations sur la migration, par exemple, les gros volumes de données<sup>12</sup>.

Les acteurs internationaux non gouvernementaux et d'autres peuvent également être intégrés, par exemple, la Banque mondiale ou les institutions nationales des droits de l'homme; toutefois, les organes de mise en œuvre ne doivent pas perdre de vue la nécessité que les données utilisées pour les indicateurs soient exactes et



fiables. Les organes de mise en œuvre doivent également vérifier si un profil migratoire est disponible ou non pour leur pays en consultant le registre du Forum mondial sur la migration et le développement<sup>13</sup>. Étant donné que ces profils contiennent des informations complètes sur les sources de données liées à la migration qui sont disponibles dans chaque pays, si l'établissement d'un profil a été réalisé récemment, il est possible de l'utiliser en soutien à ce processus. Si un profil est disponible, mais qu'il n'est pas récent, les organes de mise en œuvre doivent déterminer si les informations sur la disponibilité des données sont toujours applicables et s'il est possible de les utiliser ou non. Les acteurs locaux pourraient également tirer parti des profils, car ils présentent les données sous-régionales qui sont disponibles dans les pays. Les acteurs doivent également consulter le portail de données sur la migration dans le monde de l'OIM<sup>14</sup>, qui pourrait contenir des informations pertinentes concernant les données existantes relatives à la migration.

Par la suite, des entretiens ou des consultations doivent être mené(e)s avec des parties prenantes sélectionnées pour rassembler ou consolider les informations sur les données pertinentes à collecter et à traiter relativement à la cible. Veuillez noter que les domaines de données proposés sont pour les cibles qui se réfèrent directement à la migration et ne couvrent pas les besoins en données pour les cibles dans d'autres secteurs. Pour ces dernières, l'exercice de cartographie des données pourrait se focaliser sur la conduite d'une enquête concernant l'étendue de la désagrégation par statut migratoire de toutes les données recueillies dans un secteur donné.



## OUTIL Modèle de cartographie des données



## OUTIL Domaines proposés pour la cartographie des données

Les informations rassemblées doivent comprendre les spécifications suivantes :

- Les données pertinentes qui sont recueillies ou reçues, y compris les variables selon lesquelles elles sont désagrégées
- Méthode et fréquence de la collecte ou de la réception des données
- Mode de stockage des données
- Si les données sont partagées avec d'autres organisations et, le cas échéant, comment et quand
- Si elles font l'objet de rapports et, le cas échéant, comment.

Une fois cet exercice terminé avec chaque partie prenante, on obtient un tableau complet de toutes les données disponibles pour une cible donnée. Les résultats de la cartographie des données doivent être analysés pour déterminer si les données portant sur un sujet spécifique lié à la migration sont adéquates, s'il existe d'importantes lacunes lorsque certaines données ne sont pas recueillies, mais pourraient être nécessaires et, le cas échéant, comment il serait possible de combler ces lacunes.

## INDICATEURS MONDIAUX

## AGENCES ADMINISTRATRICES

<b>3.C.1</b> Densité et répartition du personnel de santé	OMS (voir les <a href="#">métadonnées</a> )
<b>4.b.1</b> Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et par type de formation (quantification des efforts publics que les donateurs fournissent aux pays en développement pour des bourses d'études)	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (voir les <a href="#">métadonnées</a> )
<b>8.8.1</b> Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de la migration	Organisation internationale du Travail (OIT) (voir les <a href="#">métadonnées</a> )
<b>8.8.2</b> Niveau de conformité nationale avec les droits des travailleurs (liberté d'association et négociations collectives) en fonction des sources de textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des lois nationales, par sexe et par statut migratoire	Organisation internationale du Travail (OIT) (voir les <a href="#">métadonnées</a> )
<b>10.7.1</b> Dépenses de recrutement à la charge du salarié en pourcentage de son revenu annuel dans le pays de destination	Banque mondiale et OIT ; en cours d'élaboration (voir le <a href="#">plan de travail</a> )
<b>10.7.2.</b> Nombre de pays qui ont mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées	ONU-DAES et OIM ; en cours d'élaboration (voir les <a href="#">métadonnées</a> ) Veuillez noter que, comme indiqué ci-dessous, il n'est pas possible aux gouvernements de soumettre des autoévaluations directement sur l'indicateur mondial 10.7.2 tel qu'il est formulé.
<b>10.C.1</b> Coûts des envois de fonds des travailleurs migrants en pourcentage du montant transféré	Banque mondiale (voir les <a href="#">métadonnées</a> )
<b>16.2.2</b> Nombre de victimes de la traite des êtres humains pour 100 000 habitants, ventilé par sexe, groupe d'âge et forme d'exploitation	Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (voir les <a href="#">métadonnées</a> )
<b>17.3.2</b> Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en pourcentage du PIB total	Banque mondiale (voir les <a href="#">métadonnées</a> )
<b>17.18.1</b> Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	En cours d'élaboration ; pour des informations, voir la <a href="#">page</a> consacrée aux plans de travail de la Commission de la statistique des Nations Unies pour les indicateurs de niveau III.



## ÉTUDE DE CAS : ARMÉNIE

L'acteur de mise en œuvre a mené un examen étendu des sources de données sur la migration à l'échelle nationale, y compris des sources de données statistiques et administratives, afin d'évaluer la disponibilité des données dans l'ensemble des sujets touchant à la migration. L'exercice visait à examiner la collecte, le stockage, le traitement, le partage, la diffusion et la publication des données sur la migration. Suite à cette cartographie des données, des indicateurs nationaux indirects ont été élaborés pour les cinq cibles prioritaires.

 Voir l'étude de cas complète → p. 125

## 2 Élaboration d'indicateurs

Une fois que l'on a dressé le tableau des données disponibles pour les cibles prioritaires, les organes de mise en œuvre doivent déterminer les indicateurs qui doivent faire l'objet de rapports. Si l'exercice de cartographie révèle qu'il est possible d'établir des rapports sur les indicateurs mondiaux, ceux-ci doivent être utilisés afin de pouvoir comparer les progrès réalisés avec ceux des autres pays. S'il n'est pas possible de soumettre des rapports sur les indicateurs mondiaux ou en sus du processus, les gouvernements pourraient élaborer des indicateurs indirects pour mener un suivi des cibles séparément au niveau local ou national.

Pour plusieurs raisons, ceci pourrait offrir une approche efficace aux gouvernements. Premièrement, tous les indicateurs mondiaux ne sont pas appropriés pour une utilisation à l'échelle nationale. Par exemple, certains ne permettent pas une autoévaluation au niveau national, y compris l'indicateur 10.7.2 « nombre de pays qui ont mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées ». Deuxièmement, comme il est indiqué ci-dessus, nombre des indicateurs mondiaux liés à la migration prévoient des méthodologies relativement peu élaborées. Troisièmement, les indicateurs indirects peuvent être utiles, car ils sont adaptés et axés sur le contexte, en ce qu'ils peuvent s'appuyer sur les capacités existantes en matière de données sur la migration et refléter les priorités de la migration pour le gouvernement local ou national. Les indicateurs indirects permettent aux gouvernements de mener un suivi des progrès réalisés dans l'atteinte d'objectifs locaux ou nationaux spécifiques liés à la migration qui ne sont pas reflétés dans les indicateurs mondiaux.

La plupart du temps, ceci sera particulièrement pertinent dans le cadre de l'intégration de la migration dans l'ensemble de la mise en œuvre des ODD, car la majorité des indicateurs mondiaux ne mentionnent pas la migration. Par exemple, si les acteurs intègrent la migration dans certaines cibles liées à l'éducation, ils constateront qu'il est nécessaire d'adapter les indicateurs mondiaux, car ceux-ci ne mentionnent pas la migration – tout au moins en en prévoyant une désagrégation selon le statut migratoire (voir la section suivante pour des orientations sur la désagrégation). En menant un suivi annuel de ces indicateurs jusqu'en 2030, les gouvernements peuvent se rendre compte des progrès accomplis dans les questions prioritaires liées à la migration.

Ainsi, bien que les indicateurs indirects puissent ne pas toujours être comparables à ceux d'autres pays, ils peuvent aboutir à des rapports significatifs sur la migration et renforcer la redevabilité des gouvernements concernant l'atteinte des objectifs liés à la migration dans le cadre du Programme 2030. Pour établir un équilibre entre le suivi des ODD à l'échelle mondiale et la pertinence au niveau local/national, les organes de mise en œuvre pourraient envisager d'utiliser un mélange d'indicateurs mondiaux et indirects. Lorsque cela se déroule en dehors d'un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD dans un pays, les responsables de ce processus doivent

être tenus informés des étapes visant à assurer autant que possible une harmonisation de tous les autres processus de suivi. Dans certains cas, le bureau national de la statistique pourrait déjà être en train de mener les deux processus; sinon, il doit être informé des activités que mènent les autres acteurs dans ce domaine.

Les organes de mise en œuvre peuvent choisir le nombre d'indicateurs à créer pour chaque cible, selon leurs capacités et leurs ressources; souvent, chaque organe en choisit un à trois. Les principes ci-dessous doivent être respectés pour orienter l'élaboration d'indicateurs<sup>15</sup>:

- Les indicateurs doivent refléter les priorités locales ou nationales et mesurer les aspects de la cible qui sont pertinents relativement au contexte.
- Les indicateurs doivent être établis à partir de sources de données fiables et bien établies.
- Au fil du temps, il devrait être possible de collecter régulièrement les données pour l'indicateur.
- Autant que possible, les indicateurs doivent s'appuyer sur la collecte des données existantes et les processus y afférents, afin de minimiser le volume de travail supplémentaire et de contribuer à la durabilité des mesures. Il convient d'utiliser la cartographie de données pour y parvenir.
- Les indicateurs doivent être simples à interpréter et à communiquer au public et à la société civile.
- Il s'agit de privilégier les indicateurs de résultats plutôt que les indicateurs de processus ou d'intrants. Autant que possible, les indicateurs doivent mesurer les résultats; par exemple, plutôt que d'utiliser «le nombre de programmes de formation disponibles pour les personnes de retour», utiliser «la proportion de personnes de retour ayant décroché un diplôme grâce aux programmes de formation qui sont employées dans un délai d'un an».
- Les indicateurs doivent correspondre autant que possible aux normes et aux orientations internationales concernées. Bien que les indicateurs eux-mêmes diffèrent des indicateurs mondiaux sur les ODD, ils doivent respecter la terminologie et les définitions établies à l'échelle internationale, par exemple, celles qui figurent dans «*Recommandations des Nations Unies en matière de statistiques des migrations internationales*<sup>16</sup>».





## OUTIL Modèle d'indicateur



## OUTIL Liste de contrôle de l'élaboration d'indicateurs

Il pourrait être nécessaire d'adapter les systèmes et les processus liés aux données afin de s'assurer que les données sont recueillies de façon appropriée. Par exemple, les organes de mise en œuvre pourraient découvrir que les données requises pour un indicateur ont déjà été collectées, mais qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un rapport ou d'une analyse. L'étendue de l'élaboration des systèmes et des processus liés aux données dépend des ressources et des capacités disponibles. Souvent, l'adaptation des processus est relativement simple. Par exemple, les données pertinentes sont fréquemment recueillies par différentes parties prenantes, mais elles ne sont pas compilées par un seul organisme; dans ce cas, il ne serait pas trop fastidieux d'établir un mécanisme de partage des données entre les parties prenantes afin qu'un seul acteur puisse compiler et diffuser les données.

Chaque indicateur doit être assorti d'une courte description des métadonnées et de la méthodologie. En outre, lorsque des données de référence sont disponibles, il est possible de les intégrer – si les données sont disponibles ou si un indicateur est déjà opérationnel. Veuillez consulter l'exemple d'indicateurs indirects ci-dessous pour la cible 10.7.

Si un pays a participé à une évaluation d'indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) avec l'OIM, les gouvernements peuvent utiliser ces résultats pour soumettre des rapports sur les progrès accomplis relativement à la cible 10.7 et à d'autres cibles concernant la migration en indiquant et en suivant leur performance dans l'ensemble des divers domaines de gouvernance des migrations. Bien que ces éléments ne mesurent que les intrants, les IGM offrent une mesure utile des progrès accomplis en matière de gouvernance des migrations<sup>17</sup>. Si une évaluation nationale a eu lieu, il convient d'en mener un suivi et de l'utiliser parmi les solutions possibles pour mesurer les progrès dans l'atteinte des ODD. La liste finale des indicateurs doit être officiellement examinée et adoptée par l'organe de mise en œuvre et toutes les parties prenantes concernées.

## ÉLABORATION D'INDICATEURS INDIRECTS POUR LA CIBLE 10.7

Dans certains pays, les gouvernements ont élaboré des indicateurs indirects pour la cible 10.7, reconnaissant que les indicateurs pour la cible au niveau mondial ne sont pas adaptés. Dans ce cas, les indicateurs ont été élaborés en tenant compte du contexte local et/ou national, ainsi que des stratégies et des objectifs pertinents en matière de migration et de développement. En consé-

quence, les indicateurs dans chaque cas soulignent des priorités spécifiques pour ce pays en vertu de la cible 10.7, qui varient selon les conditions d'asile et le niveau d'équité du recrutement<sup>19</sup>. Ceci permet aux pays de mesurer les progrès incrémentiels qui seront réalisés dans ces domaines jusqu'en 2030 et de soutenir la formulation de politiques fondées sur les faits à l'avenir.

PAYS	INDICATEUR(S) NATIONAL(AUX)	CONTEXTE
<b>Moldavie<sup>19</sup></b>	<p>Nombre d'accords bilatéraux sur l'emploi à l'étranger</p> <p>Nombre d'accords bilatéraux sur la sécurité sociale</p>	<p>En 2016, le gouvernement de la République de Moldavie et l'équipe de pays des Nations Unies ont mené un processus d'établissement et de modification des cibles d'ODD prioritaires et élaboré des indicateurs pertinents associés. Un exercice de cartographie a été mené afin d'examiner la disponibilité des données par rapport aux indicateurs mondiaux, d'identifier les lacunes éventuelles dans les données nationales relativement à ces indicateurs et de proposer des indicateurs indirects supplémentaires selon les besoins.</p> <p>L'une des priorités de la Moldavie dans le cadre de la cible 10.7 était d'assurer des processus réguliers, équitables et bien éclairés pour les migrants en facilitant des accords bilatéraux relatifs à la migration et en améliorant certaines dispositions sur les droits des travailleurs. Les indicateurs indirects pour cette cible reflètent ces priorités.</p>
<b>Népal<sup>20</sup></b>	<p>La proportion de migrants qui bénéficient d'orientations complètes avant leur migration</p> <p>Le coût de recrutement à la charge de la main-d'œuvre migrante (coût moyen en dollars pour la Malaisie, la Corée du Sud et le Moyen-Orient)</p>	<p>Un rapport de référence sur les ODD a été élaboré par la Commission nationale de planification (CNP) du gouvernement du Népal en consultation avec les ministères sectoriels, la société civile, le secteur privé, les partenaires de développement et les institutions universitaires. Ce rapport comprenait l'élaboration d'indicateurs indirects nationaux pour certaines cibles.</p> <p>Les indicateurs élaborés pour la cible 10.7 reflètent une focalisation sur la migration de la main-d'œuvre et portent sur une hausse des formations destinées aux migrants et sur une réduction des coûts de recrutement. En outre, cette réduction est particulièrement pertinente, car elle permet de mener un suivi des coûts dans trois corridors de migration communs spécifiques pour le Népal.</p>



**Arménie<sup>21</sup>**

Pourcentage de migrants de retour qui ont occupé des emplois rémunérés au cours des sept jours précédents

Proportion de demandes d'asiles individuelles acceptées

En 2016, le gouvernement de l'Arménie a lancé un processus de nationalisation de la migration et des ODD dirigé par le bureau national de la statistique, avec le soutien de l'OIM. Ce processus comprenait l'élaboration d'indicateurs indirects pour des cibles d'ODD sélectionnées.

Ces indicateurs reflètent les priorités nationales identifiées en matière d'amélioration de l'intégration des migrants de retour sur le marché du travail et de renforcement de l'efficacité des systèmes d'asile nationaux. Ceux-ci tiennent également compte des capacités nationales en matière de données et font appel à un vaste éventail de sources de données existantes; les capacités nationales en matière de données s'appuient sur des enquêtes régulières auprès des ménages et les sources de données existantes, sur les dossiers du ministère de la Migration.

**Géorgie<sup>22</sup>**

Hausse du nombre d'accords sur la migration circulaire

Nombre de bénéficiaires d'accords sur la migration circulaire

Nombre de migrants employés (en Géorgie)

Nombre de citoyens géorgiens employés à l'étranger par le biais d'agences de recrutement intérimaire

En 2015, le gouvernement de la Géorgie a établi un groupe de travail technique conjoint comprenant le bureau national de la statistique, des experts de différents ministères sectoriels et l'équipe de pays des Nations Unies. Il a été demandé aux organes gouvernementaux de prévoir, conformément aux ODD, les priorités et les indicateurs pertinents, dont plusieurs comprenaient la migration.

Pour mesurer la cible 10.7, les parties prenantes ont décidé, dans la version préliminaire des indicateurs, de mener un suivi des migrations circulaires et de l'intégration des immigrants et des émigrés sur le marché du travail, ce qui illustre une focalisation globale sur la migration de la main-d'œuvre. En menant un suivi du nombre d'accords et de bénéficiaires des accords sur la migration circulaire, ces indicateurs visent à mesurer à la fois les intrants et les extrants.

**Union****Européenne<sup>23</sup>**

Nombre de premières demandes d'asile (nombre total et nombre de demandes acceptées) par habitant

En 2016, la Commission européenne a adopté le rapport «*Prochaines étapes pour un avenir européen durable*», qui présente le plan de l'Union européenne visant à intégrer les ODD dans le cadre politique européen. Ce rapport prévoit un cadre d'indicateurs visant à mener un suivi des progrès en matière d'atteinte des ODD dans le contexte de l'UE.

L'objectif de ces indicateurs consiste à mesurer les contributions des politiques de l'UE à le Programme 2030, et ce sont spécifiquement les indicateurs mesurant les impacts et les résultats des initiatives de l'UE qui ont été privilégiés. Ces indicateurs ont été élaborés à l'aide de données qui étaient déjà disponibles et régulièrement publiées. Cet indicateur a été élaboré pour contribuer à mesurer l'objectif 10, et s'appuie sur les données existantes de l'Eurostat.

### 3 Désagrégation par statut migratoire

Les ODD appellent spécifiquement à un renforcement de la désagrégation des données par statut migratoire, ce qui est essentiel pour intégrer la migration dans l'ensemble du Programme 2030. Cette désagrégation aide les praticiens à obtenir des informations qui dépassent les moyennes statistiques dans les données sur le développement et à comprendre les spécificités socioéconomiques des migrants ainsi que d'autres caractéristiques, telles que leur santé, leur éducation, leur situation en matière d'emploi et leur niveau de revenu. L'amélioration de la désagrégation est un domaine qui présente un intérêt particulièrement important, car elle est liée à l'intégration de la migration. La désagrégation des données par statut migratoire dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du marché du travail et d'autres offre de nouvelles informations sur les migrants dans ces secteurs. Elle permet d'orienter les discussions sur la situation et les besoins des migrants dans ces secteurs et, par conséquent, elle donne aux responsables politiques les moyens d'y répondre. Ainsi, l'amélioration de la désagrégation est une condition préalable à la réussite de l'intégration de la migration, car elle facilite la prise en compte de la migration en tant que thème transversal dans l'ensemble des secteurs.

Suite à la cartographie de données, les organes de mise en œuvre pourraient constater que de nouveaux indicateurs sont nécessaires pour mesurer certaines cibles, et l'objectif pourrait plutôt consister à simplement ajouter la désagrégation par statut migratoire ou d'autres variables sur la migration aux indicateurs existants. Il pourrait s'agir d'indicateurs qui ont déjà été élaborés par une agence gouvernementale spécifique dans un secteur donné, par exemple, les statistiques annuelles sur la santé mentale provenant du ministère national de la Santé. Cela pourrait également être des indicateurs des ODD à l'échelle mondiale, par exemple, l'indicateur 4.3.1, « Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe ». Le Groupe consultatif d'experts indépendants (GCEI) recommande de désagréger 24 indicateurs mondiaux des ODD par statut migratoire<sup>24</sup>, mais les gouvernements qui utilisent des indicateurs mondiaux pourraient constater qu'ils peuvent en désagréger davantage. Bien qu'il ne soit pas possible de désagréger certains indicateurs au niveau mondial du fait que ce sont des indicateurs composites ou collectés par différents pays, les pays individuels pourraient effectivement être en mesure de désagréger plus de 24 indicateurs.

Dans la pratique, la désagrégation des données par statut migratoire comprend l'intégration des variables suivantes dans les registres administratifs et dans la collecte de données de recensements<sup>25</sup> :

- Pays de naissance, y compris les personnes nées à l'étranger et autochtones
- Pays de citoyenneté, y compris les non-citoyens (ainsi que les personnes apatrides) et les citoyens.

Les gouvernements pourraient envisager de prendre d'autres mesures et de collecter des variables sur les aspects suivants :

- La raison de la migration
- La durée du séjour dans le pays
- Le pays de naissance de la personne et de ses parents (pour déterminer les migrants de première et de deuxième générations)
- Les réfugiés et les demandeurs d'asile
- Les migrants internes ou les personnes déplacées dans leur propre pays<sup>26</sup>
- Les migrants réguliers et irréguliers.

Il pourrait être possible d'utiliser les microdonnées de recensement existantes pour y parvenir. Les données du projet « Integrated Public Use Microdata Series » (IPUMS) peuvent désagréger un grand nombre d'indicateurs des ODD par statut de naissance pour différents pays ; par conséquent, les bureaux de la statistique ou les parties



prenantes concernées doivent maximiser l'utilisation de ces données, dans la mesure du possible<sup>27</sup>.

Selon les besoins, les praticiens doivent également viser à renforcer la désagrégation des données sur la migration en fonction de variables diverses telles que l'âge, le sexe, la profession, la situation d'emploi et d'autres aspects, afin d'étendre les informations sur les populations de migrants. Par exemple, une désagrégation des données sur les victimes de la traite des personnes et les personnes déplacées de force selon ces variables aidera les praticiens à mieux répondre aux besoins de ces populations.

#### 4 Établissement de rapports sur les indicateurs

Le processus de suivi et d'examen dans le cadre du Programme 2030 vise à « être ouvert, inclusif, participatif et transparent pour toutes les personnes et soutenir l'établissement des rapports par toutes les parties prenantes concernées ». Dans le même temps, une gestion efficace de l'établissement de rapports sur les ODD doit passer par une coordination étendue, car cet exercice peut être complexe. En effet, on dénombre quatre niveaux dans le processus de suivi et d'examen des ODD : mondial, régional, national et thématique. Ainsi, il est nécessaire de disposer de mécanismes d'établissement de rapports sur les indicateurs locaux et nationaux qui sont systématiques et transparents, tout en minimisant le fardeau de l'établissement de rapports. Les gouvernements pourraient décider d'adopter différentes approches dans l'établissement de rapports, selon leurs capacités et le contexte de leur pays.

Un mécanisme doit être mis en place pour soumettre des rapports sur les indicateurs de la migration. Les mécanismes d'établissement de rapports pourraient instaurer de nouveaux processus, ou des indicateurs pourraient être intégrés dans les plateformes de rapports existantes, telles que celles qui présentent des rapports sur d'autres progrès réalisés dans le développement au niveau local ou national par rapport aux plans. À l'échelle nationale, les bureaux nationaux de la statistique, les agences responsables de la migration ou de la planification du développement ou un autre organe de coordination pourraient publier les indicateurs. À l'échelle locale, l'agence gouvernementale ou l'organe de mise en œuvre compétent(e) doit le faire à l'aide d'une plateforme locale, telle que le site Internet de l'administration locale concernée, et pourrait envisager de soumettre des rapports complémentaires par le biais d'une plateforme administrée par le bureau national de la statistique. Dans l'idéal, ces informations doivent être publiées dans la ou les langue(s) nationale(s), ainsi qu'en anglais.

Quelle que soit l'approche adoptée, toute plateforme d'établissement de rapports sur des indicateurs doit présenter les caractéristiques suivantes (Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEENU), 2017) :

- **Transparence** : Une présentation des métadonnées et de la méthodologie pertinentes doit être intégrée, y compris des définitions des indicateurs et des sources de données.
- **Ponctualité** : Les rapports sur les indicateurs doivent être soumis en temps utile. Selon la périodicité des mesures et les capacités du gouvernement, les indicateurs pourraient être publiés de façon continue ou à des intervalles réguliers convenus. Les séries temporelles doivent démarrer à partir de 2015 si des données plus anciennes sont disponibles, sinon à partir de la date des premières données disponibles.
- **Accessibilité** : Le public doit pouvoir consulter les indicateurs, qui doivent être présentés de manière accessible. Par exemple, un simple tableau figurant sur une section dédiée du site Internet ou un tableau Excel disponible au téléchargement.

Les processus de suivi des ODD et d'établissement de rapports y afférents offrent une possibilité intéressante de créer une cohérence verticale dans les données

sur la migration et de la renforcer. Par exemple, l'utilisation de systèmes de suivi et d'établissement de rapports en ligne peut offrir des méthodes simples de coordination verticale au sein du gouvernement. Cela revient à assurer une coordination avec les différents niveaux et acteurs afin d'instaurer des processus d'établissement de rapports et de suivi qui sont harmonisés et, dans la mesure du possible, intégrés entre les niveaux local, national, régional et mondial.

À l'échelle locale, les acteurs doivent assurer une cohérence avec l'établissement de rapports au niveau national. Il faut veiller à ce que les informations rassemblées par les gouvernements locaux soient utilisées autant que possible dans l'établissement de rapports à l'échelle nationale, éventuellement en soumettant des rapports supplémentaires au travers d'une plateforme administrée par le bureau national de la statistique, l'agence nationale de planification du développement ou un autre organe national. Dans les cas où les indicateurs aux niveaux local et national sont identiques et font appel à la même méthodologie (par exemple, en vue d'instaurer des mesures plus standardisées telles que pour la traite des personnes), les indicateurs locaux doivent être intégrés directement dans les rapports établis au niveau national. En d'autres termes, les indicateurs locaux doivent présenter le même niveau d'agrégation que les indicateurs nationaux.

À l'échelle nationale, l'ensemble des indicateurs et des informations sur la migration doivent être accompagnés des autres rapports sur les ODD qui ont éventuellement été établis au niveau national. Les États membres sont encouragés à mettre en place des plateformes nationales consacrées à l'établissement de rapports sur les indicateurs des ODD. Si le pays dispose déjà d'une telle plateforme, les indicateurs sur la migration doivent y être intégrés afin de les présenter aux côtés des autres indicateurs des ODD.

Les acteurs nationaux doivent également assurer une cohérence avec les rapports soumis aux niveaux régional et mondial. Dans les cas où les indicateurs nationaux sont identiques à des indicateurs régionaux ou mondiaux, ils doivent être intégrés dans des systèmes appropriés et agrégés directement. Encore une fois, il faut veiller à ce que les données faisant l'objet d'une intégration verticale suivent la même méthodologie et présentent le même niveau de qualité.

Les mécanismes régionaux d'engagement comprennent les Communautés économiques régionales (CER) et le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable (de la Mothe et al., 2015). Les organes de mise en œuvre qui souhaitent assurer une coordination avec les processus relatifs aux données sur la migration au niveau régional doivent également consulter le portail de données sur la migration mondiale pour faire un point.

Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) est une plateforme intergouvernementale visant à superviser les processus de suivi et d'examen du Programme 2030 à l'échelle mondiale, dans le cadre de réunions qui se tiennent tous les quatre ans. L'une des fonctions du HLPF consiste à faciliter un examen des progrès accomplis par les États membres dans l'atteinte des ODD au travers d'Examens nationaux volontaires (ENV), qui sont des rapports que les États soumettent sur une base volontaire. Lorsque ces examens ont lieu dans un pays, les organes de mise en œuvre doivent s'assurer que les indicateurs sur la migration et toute autre information mise à jour concernant la migration et les ODD sont intégrés. Veuillez noter que, même si les pays sont libres d'adapter le format des ENV, la soumission de rapports au HLPF se fait souvent par objectif plutôt que par cible. Dans le cas où un pays prévoit de soumettre un rapport au HLPF sur un objectif spécifique – tel que l'objectif 10 sur la réduction des inégalités –, l'organe de mise en œuvre doit veiller à ce que toutes les cibles pertinentes concernant la migration en vertu de cet objectif, par exemple, la cible 10.7, soient présentées. Lorsqu'une cible sectorielle fait l'objet d'un rapport présentant des données ventilées par statut migratoire, les organes de mise en œuvre doivent faire en sorte que cette désagrégation se reflète dans le rapport final. Par exemple, tout rapport concernant des cibles qui relèvent de l'objectif 3 sur la santé doit contenir des informations liées aux indicateurs sur le statut migratoire, lorsque celles-ci sont disponibles.



Avant 2030, un certain nombre d'examens thématiques annuels seront menés et éventuellement soumis au HLPF. Ces examens seront effectués par des agences ou des commissions spécialisées et permettront d'obtenir des études techniques approfondies sur des questions spécifiques. Bien que ces examens ne soient pas menés par les pays, lorsqu'ils portent sur la migration, la traite des personnes et d'autres sujets liés à la migration, les organes de mise en œuvre doivent s'assurer que leurs activités concernant la migration et les ODD et le suivi de ces dernières sont intégrés. Le FMMD pourrait y contribuer à l'avenir; en 2017, l'organe a soumis au HLPF des recommandations spécifiques à la migration<sup>28</sup> et continuera à présenter des rapports au HLPF par la suite.

Dans l'ensemble, les pays et les régions peuvent adopter différentes approches en matière d'établissement de rapports sur les ODD aux niveaux national, régional et mondial. Pour se tenir au courant de ces approches et examiner comment y intégrer la migration, les acteurs doivent continuellement consulter diverses ressources pertinentes, y compris celles provenant de l'initiative d'établissement de rapports nationaux sur les ODD<sup>29</sup>.

### EXEMPLE : EXAMENS NATIONAUX VOLONTAIRES

À ce jour, plusieurs Examens nationaux volontaires (ENV) mentionnent la migration. Sur 43 ENV menés en 2017, 29 comprenaient les expressions *migration/migrant, réfugié, traite des êtres humains/trafic des personnes, personnes déplacées dans leur propre pays et/ou envois de fonds*. Plusieurs de ces ENV abordent la question des migrants dans le cadre du principe visant à ne faire aucun laissé-pour-compte, soulignant les vulnérabilités spécifiques des migrants dans certains secteurs et présentant les bonnes pratiques en matière d'atténuation de l'impact de ces vulnérabilités. Par exemple :

- La Thaïlande a indiqué qu'elle fournit une assurance santé aux travailleurs migrants avec ou sans papiers ainsi qu'aux personnes à leur charge. En outre, tous les enfants en Thaïlande, quel(le) que soit leur nationalité ou leur statut juridique, peuvent être inscrits dans un établissement d'enseignement (y compris les enfants de travailleurs migrants avec ou sans papiers).
- La Slovaquie a indiqué qu'elle a récemment publié un dictionnaire en vue de faciliter la communication entre les immigrés et le personnel médical.
- La Jordanie a indiqué qu'une convention collective applicable à l'ensemble du secteur de la confection a été signée en 2013 et renouvelée en 2015, un secteur dans lequel 80 % des travailleurs sont des migrants.
- Le Chili a déclaré qu'il avait amélioré l'accès à la santé pour les migrants par le biais de son Décret suprême n° 67 (2015), qui permet aux migrants en situation irrégulière, sans visa ou sans papiers d'accéder au système de santé, leur permettant de bénéficier sur un même pied d'égalité des fonds publics de santé de l'entité financière chilienne (Fonas, Fondo Nacional de Salud).

vernance des migrations au niveau national ou régional. Par exemple :

- Le Kenya a indiqué que, sous l'égide de son Autorité intergouvernementale pour le développement, un cadre politique régional relatif à la migration a été mis en place afin de diriger le Mécanisme de coordination nationale sur la migration. Ce Mécanisme est une plateforme destinée aux ministères gouvernementaux, aux départements publics et aux agences gouvernementales qui vise à relever les défis en matière de migration dans le pays.
- Dans son *Plan stratégique pour la migration 2015-2020*, le Portugal a soumis des informations sur l'instrument politique interministériel national visant à faire face à la dynamique migratoire changeante et complexe ainsi que sur son *Plan pour l'intégration des immigrés*.

Certains choisissent de présenter l'importance de la migration pour le développement et l'économie, y compris les contributions des envois de fonds et du marché du travail. Par exemple :

- La Suède a indiqué que, pour réduire les coûts des transactions de fonds envoyés depuis le pays, l'Agence de la consommation suédoise a mis en place un service gratuit de comparaison en ligne des prix, appelé « Money from Sweden » (Argent provenant de Suède), qui permet de mener une comparaison simple des coûts et des délais des transferts proposés par divers prestataires de services.
- Le Qatar a déclaré qu'il enregistrait une demande en main-d'œuvre élevée et croissante, qui dépasse l'offre nationale de main-d'œuvre. De ce fait, le pays encourage l'affluence de travailleurs migrants afin d'aider à construire des structures pour la Coupe du Monde de 2022.

Certains choisissent de présenter l'évolution de la gou-

Certains présentent des sujets particuliers liés à la migration, tels que la traite des personnes, ainsi que les politiques et les lois qui ont été mises en place pour contribuer à les prévenir. Par exemple :

- L'Uruguay a indiqué qu'en 2015, un Tableau inter-agences visant à prévenir et lutter contre la traite des personnes a été créé et qu'un Accord contre la traite des migrants entre plusieurs États du Marché commun du Sud a été adopté.
- Le Belarus a présenté la collaboration étroite qu'il entretient actuellement avec des organismes des Nations Unies dans la lutte contre la traite des personnes.

Certains indiquent que ce sont des catastrophes naturelles et causées par l'homme qui ont créé des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. Par exemple :

- Le Nigéria a indiqué que, compte tenu de la multitude de camps de personnes déplacées dans leur propre pays suite aux crises de sécurité telles que celles qui ont sévi dans les régions du nord-est du pays et du Delta du Niger, le gouvernement a lancé plusieurs initiatives et programmes de consolidation de la paix pour gérer les mouvements des personnes déplacées dans leur propre pays.

Une fois que les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports pour les indicateurs des ODD ont été mis en place, les organes de mise en œuvre doivent aller plus loin pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre des ODD. Des examens indépendants pourraient être menés, de manière régulière ou ponctuelle, afin d'analyser les progrès réalisés dans l'atteinte des cibles liées à la migration. Les indicateurs reflètent les progrès accomplis par rapport à certaines mesures, mais un processus d'évaluation plus étendu est nécessaire pour évaluer les raisons pour lesquelles les indicateurs ont changé.

## 5 Renforcement des capacités en matière de données sur la migration

Les données constituent un enjeu particulier dans la gouvernance des migrations, car les informations actualisées sont rares et les capacités en matière de données sont limitées dans l'ensemble des pays et des thèmes. Les responsables politiques ont besoin de données sur la migration internationale qui sont actualisées, fiables, accessibles et comparables afin d'assurer une gestion efficace de la migration et de protéger les droits des migrants<sup>30</sup>. Malgré les difficultés immédiates que pose le manque de données pour le suivi des ODD, le Programme 2030 offre une occasion majeure d'améliorer la collecte, l'analyse, le partage et la gestion des données sur la migration. Les capacités des gouvernements qui mettent en œuvre des cibles liées à la migration s'en trouveront améliorées dans un grand nombre de sujets sur la migration, et la cible 17.18 doit encourager la pratique d'une désagrégation accrue par statut migratoire dans l'ensemble des données. Cependant, il serait utile pour les gouvernements d'aller plus loin et d'envisager des moyens de renforcer les données sur la migration à plus long terme. L'amélioration des données sur la migration est une étape essentielle de l'amélioration de la gouvernance des migrations, et le processus de mise en œuvre des ODD peut contribuer à lancer des efforts pour y parvenir.

Il est urgent d'assurer une amélioration globale des données sur le développement dans toutes les activités de mise en œuvre des ODD. La plupart des pays peinent à satisfaire aux exigences des mécanismes de suivi et d'examen des ODD, notamment un grand nombre de pays en développement dont les capacités statistiques sont faibles. Les difficultés sont d'autant plus importantes que, fin 2017, aucune donnée n'était disponible pour deux tiers des 232 indicateurs des ODD officiels établis à l'échelle internationale (OCDE, 2017). En conséquence, les praticiens doivent se mobiliser pour améliorer les données sur la migration dans l'établissement de rapports sur les ODD, et ce, en collaboration avec d'autres parties prenantes ainsi que dans le cadre des efforts continus de la « révolution des données » dans le contexte du Programme 2030.



## COMMENT POUVONS-NOUS AMÉLIORER LES DONNÉES<sup>31</sup>?

**Utilisation améliorée des outils existants de collecte de données.** Les gouvernements doivent veiller à utiliser et compiler toutes les sources disponibles de données sur la migration, y compris les recensements de la population et de l'habitat, les enquêtes auprès des ménages et les sources administratives. En outre, ces outils de collecte de données existants doivent recueillir autant de données significatives sur la migration que possible. Par exemple, les recensements doivent collecter des informations sur le pays de naissance, le pays de citoyenneté et l'année d'arrivée des migrants, et les enquêtes auprès des ménages pourraient comprendre un ensemble de questions centrales sur la migration et des modules périodiques spécialisés dans ce domaine. Les outils de données administratives doivent également permettre de s'assurer que la migration est effectivement prise en compte, par exemple, en veillant à ce que les données provenant des registres de la population, des bases de données sur les permis de travail et de résidence, des demandes d'asile et des postes frontaliers contiennent des variables adéquates sur la migration (Center for Global Development (CGD), 2009).

**Optimisation des processus relatifs aux données.** Très souvent, étant donné que les données sur la migration sont disséminées entre les agences gouvernementales, il est difficile de dresser un tableau précis de la situation et des tendances et d'évaluer l'efficacité d'une politique ou d'un programme. Les données administratives pourraient également constituer un outil utile pour le gouvernement, car il est possible qu'il ne parvienne à recueillir que peu de données statistiques. Ces sources pourraient collecter des données sur l'utilisation de services essentiels et d'autres services gouvernementaux au niveau d'une ville ou d'une région par les migrants. Les gouvernements retirent des avantages du partage des données sur la migration, ce qui améliore le potentiel de cohérence des politiques. Par conséquent, ils pourraient s'attacher à renforcer l'intégration des données sur la migration provenant de différentes sources, y compris des enquêtes et des données administratives provenant d'agences diverses. La compilation de données provenant de différentes sources contribue égale-

ment à dresser un tableau plus complet de la migration en présentant différentes caractéristiques et tendances socioéconomiques. Les gouvernements pourraient également renforcer et étendre les systèmes d'enquêtes intégrés. De plus, les gouvernements doivent consulter les données que d'autres acteurs recueillent dans leur pays – les organisations universitaires ou internationales pourraient collecter des données au niveau local ou national portant sur une variété de sujets liés à la migration par le biais des recherches ou des activités qu'elles mènent, ce qui pourrait être utile dans le cadre du suivi des ODD. Cette collecte pourrait être menée en intégrant divers acteurs dans les exercices de cartographie des données.

**Intégration de la migration.** Les efforts visant à intégrer la migration dans la planification du développement au niveau local ou national peuvent aider à améliorer les données sur la migration. Si la migration est intégrée dans les plans de développement locaux ou nationaux, la collecte des données sur la migration relève davantage d'une priorité politique et cela pourrait étendre les ressources pour renforcer les capacités en matière de données sur la migration. Ainsi, outre l'intégration de la migration dans les ODD, toutes les parties prenantes concernées doivent promouvoir une prise en compte plus systématique de la migration en tant que paramètre dans différents secteurs du développement par la suite.

**Exploitation de sources de données non traditionnelles.** Les gouvernements peuvent contribuer aux efforts visant à augmenter la disponibilité et la qualité des statistiques sur la migration qui font appel à des sources de données innovantes. Il pourrait notamment s'agir de sources de gros volumes de données inexploitées. Par exemple, dans les situations d'urgence et au lendemain d'une catastrophe, il est difficile de trouver des données précises sur les flux migratoires. Plusieurs études récentes ont utilisé les enregistrements de détails d'appels depuis des réseaux de téléphones mobiles pour mener un suivi des mouvements de la population dans de telles situations<sup>32</sup>.

## EXEMPLE : UNITÉ D'ANALYSE DES DONNÉES SUR LA MIGRATION, ÉGYPTÉ

En avril 2017, l'Agence centrale égyptienne de mobilisation et de statistiques publiques (CAPMAS) et l'OIM ont mis en place une Unité d'analyse des données sur la migration. L'Unité vise à combler les lacunes d'informations sur la migration en menant des évaluations et en générant des données statistiques clés sur les questions liées à la migration pour soutenir l'élaboration d'une politique fondée sur les faits et pour renforcer la gestion globale de la migration en Égypte. Ceci contribuera également à générer des données sur la migration qui sont pertinentes dans le cadre des ODD. L'OIM a or-

ganisé plusieurs formations et une visite d'étude dans son Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde pour la CAPMAS et d'autres représentants gouvernementaux, afin de renforcer les capacités du personnel en matière de collecte et de gestion de données sur la migration<sup>33</sup>. Ainsi, l'Unité aide à répondre aux exigences de suivi des ODD liés à la migration et d'établissement de rapports y afférents et présente les importants efforts de renforcement des capacités en matière de données sur la migration qui ont été déployés au sein du bureau national de la statistique.

Les activités visant à renforcer les capacités en matière de données sur la migration doivent être continues. Elles peuvent et doivent être menées pendant et après tout effort de mise en œuvre d'ODD liés à la migration. Si un groupe de travail ou un groupe interagences spécialisé a été établi pour mener le processus de suivi des efforts liés aux ODD sur la migration, il est utile de maintenir une continuité et de lui confier la conduite de ces activités. Tout au long de ces efforts, une coopération continue des représentants des données est nécessaire avec les responsables politiques, afin de pouvoir mettre à profit l'évolution des données sur la migration pour améliorer la politique et, ainsi, pour refléter les besoins en matière de politiques dans les activités liées aux données. En outre, des efforts doivent être déployés pour veiller à ce que les activités soient aussi intersectorielles que possible et pour assurer une coordination avec d'autres institutions et parties prenantes, sans oublier la nécessité d'améliorer les données sur la migration et, en particulier, leur désagrégation entre différents domaines de gouvernance et politiques.

Les activités de renforcement des capacités en matière de données sur la migration pourraient comprendre (Laczko, 2016) :

- **La création de plans d'action en matière de données sur la migration à l'échelle locale, nationale ou régionale**, définissant les priorités et les stratégies visant à améliorer la disponibilité et la qualité des données sur la migration dans le cadre du Programme 2030. Selon les besoins, ces plans doivent être pleinement intégrés dans les plans d'action locaux ou nationaux pour les statistiques.
- **Le déploiement d'efforts visant à instaurer des cadres institutionnels et juridiques pour les statistiques** qui apportent un appui proactif à l'élaboration de lois, de normes, de politiques et de méthodes relevant des meilleures pratiques en matière de données sur la migration.
- **Un renforcement de la coopération et de la coordination entre les bureaux nationaux de la statistique, les ministères et d'autres organisations** qui publient des données sur la migration, en vue de mieux harmoniser les concepts liés aux données sur la migration et d'améliorer les mécanismes de partage et d'intégration des données.
- **Le déploiement d'efforts concertés visant à renforcer et à étendre la qualité de la collecte de données sur la migration** dans des domaines qui présentent d'importantes lacunes et en vue de contribuer à promouvoir la création de concepts, de méthodologies et de cadres d'assurance qualité des données dans ces domaines. Des formations pourraient être élaborées à l'attention des responsables politiques sur certains sujets liés à la migration.
- **L'organisation d'ateliers ou de consultations avec des représentants gouvernementaux et d'autres praticiens** pour renforcer les capacités et partager les meilleures pratiques en matière de données sur la migration :

- En fonction de thèmes spécifiques: les sessions pourraient examiner les principales difficultés ou barrières qui se présentent en matière de collecte de données dans ce domaine ainsi que les solutions pour les surmonter. Elles pourraient aborder des sujets sur lesquels tous les acteurs ont des difficultés à collecter des données, tels que la migration irrégulière, la traite des personnes ou les crimes haineux. Ou encore, elles pourraient approfondir les recherches sur certains sujets tels que les incidences des différents types de migrations sur le développement.
- Dans des secteurs spécifiques: des sessions pourraient être organisées dans des secteurs spécifiques de la gouvernance ou du développement pour adopter une approche englobant le secteur en matière de données sur la migration dans ce domaine. Ces sessions doivent s'attacher à déterminer comment désagréger les données de ce secteur par statut migratoire de façon générale. Elles pourraient également passer en revue des sujets de recherche spécifiques à ce secteur et à la migration, par exemple, en examinant les effets sur la migration de certaines politiques liées au marché du travail, telles que la fourniture de compétences professionnelles. Ces sessions dans un secteur particulier seraient très utiles, car elles sont nécessaires pour assurer une intégration intelligente de la migration.
- **L'instauration et le renforcement de partenariats multipartites** dans l'ensemble du gouvernement, du monde académique, de la société civile, du secteur privé et d'autres secteurs impliqués dans la génération et l'utilisation de données sur la migration, aux niveaux local, national, régional et international. Ces partenariats doivent également comprendre une collaboration avec les principaux pays de migration partenaires pour faciliter l'échange de données statistiques sur la migration et sur d'autres aspects tels que le recrutement et les droits des travailleurs migrants.
- **La création d'initiatives de données ouvertes ou de partage de données ou l'apport d'une contribution à de telles initiatives** afin de réduire les coûts des informations et de mettre les données sur la migration à la disposition d'un éventail de parties prenantes diverses, dans le but d'élaborer la base d'éléments factuels pour la formulation de politiques et l'établissement de programmes sur la migration<sup>34</sup>.
- **La mobilisation de ressources pour le renforcement des capacités en matière de données sur la migration.** Cette activité pourrait être menée dans le cadre d'une aide au développement disponible pour les statistiques et de tout financement à disposition par le biais d'une aide au développement spécifique à la migration.
- **Un engagement avec l'OIM et d'autres agences internationales pertinentes en vue d'améliorer les capacités en matière de données sur la migration par le biais d'outils spécifiques**, par exemple:
  - Élaboration ou mise à jour d'un profil migratoire existant. Ces profils permettent aux gouvernements de dresser un bilan complet de leurs données sur la migration, car ils identifient les données à l'aide de modèles et de rapports standardisés, génèrent divers indicateurs sur la migration et proposent des recommandations relatives aux données. Ceci contribue à améliorer et à mieux utiliser la base d'éléments factuels pour la politique migratoire et constitue en soi un renforcement des capacités, car les gouvernements sont impliqués dans l'élaboration des profils. En outre, cela offre la possibilité de renforcer la comparabilité et la cohérence des données sur la migration à l'échelle internationale.
  - Consultation des orientations concernant le renforcement des capacités en matière de données sur la migration et exemples de meilleures pratiques tirés du portail des données sur la migration dans le monde de l'OIM<sup>35</sup>. Le portail propose des informations concernant les sources de données internationales sur la migration et présente une liste d'indicateurs d'ODD standardisés sur la migration à l'échelle internationale. Les

gouvernements doivent utiliser la plateforme en tant qu'outil d'apprentissage, par exemple, en y consultant les analyses contextuelles et d'autres ressources d'évaluation.

- Participation aux activités de renforcement des capacités en matière de données disponibles proposées par le Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM. Des ateliers techniques et des formations sont proposés dans un grand nombre de pays concernant les besoins et les solutions en matière de données dans le cadre des ODD, comprenant en particulier des indicateurs mondiaux et une désagrégation par statut migratoire<sup>36</sup>.
- Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES) lancera un programme concernant les capacités en matière de données sur la migration et dispensera plusieurs formations dans divers pays d'Amérique latine et d'Asie à compter de 2018<sup>37</sup>.
- **Participation aux dialogues régionaux et internationaux concernant les données sur la migration.** L'amélioration des données sur la migration suscite une attention croissante auprès de la communauté internationale<sup>38</sup>, et les gouvernements doivent tirer parti de cette dynamique pour partager leurs expériences avec d'autres et améliorer leurs propres pratiques en matière de données sur la migration. Les gouvernements doivent participer aux forums pertinents tels que l'OIM, l'ONU-DAES et le Forum international de l'OCDE sur les statistiques des migrations, et se tenir informés de toutes les initiatives touchant aux statistiques des migrations menées par le GCEI et d'autres organes des Nations Unies. En outre, ils doivent engager des dialogues avec les États concernés sur la manière de promouvoir l'amélioration des données liées à la migration bilatérale ou régionale et prendre part aux initiatives régionales pertinentes.
- **Participation aux dialogues régionaux et internationaux concernant les données sur le développement.** La communauté internationale appelle à lancer une «révolution des données sur le développement»<sup>39</sup>. C'est là l'occasion de mieux faire valoir l'importance d'un renforcement des capacités en matière de données sur la migration. La migration doit être intégrée dans les efforts globaux visant à améliorer les données sur le développement, et les gouvernements doivent se tenir informés de l'évolution de la situation à cet égard et respecter les orientations internationales relatives aux données sur le développement telles que le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable préparé par le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités (HLG-PCCB, 2017), ainsi que d'autres initiatives.





## OUTIL Modèle de cartographie des données

### Cible d'ODD :

10.C D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5%.

### Domaines de données proposés :

- Les envois de fonds, par exemple, les coûts des transferts, les volumes envoyés
- L'impact des envois de fonds, par exemple, la proportion de fonds consommés/investis

Institution (département, le cas échéant)	Désagrégation des données recueillies ou reçues.	Quelles sont la méthode et la fréquence de la collecte/de la réception des données (mensuelle, trimestrielle, annuelle)?	Comment sont-elles stockées (sur papier, au format Excel, autre)?	À qui sont-elles communiquées (institution/département)?	Comment et quand sont-elles communiquées (sur papier, au format Excel, autre)?	Où font-elles l'objet de rapports, dans quel format et à quelle fréquence?
Banque mondiale	Frais des transferts vers et depuis le pays, pour 200 et 500 dollars	Exercice d'évaluation mystère (les chercheurs se font passer pour des clients et contactent divers prestataires de services) <sup>40</sup>	Base de données	Public	Publiées en ligne chaque trimestre (voir les rapports)	En ligne: <a href="http://remittanceprices.worldbank.org/fr">http://remittanceprices.worldbank.org/fr</a>
Banque centrale	Volume total de fonds envoyés dans le pays et en dehors, par pays de destination	Automatisé depuis les banques commerciales, mensuel	Base de données	Ministère de l'Économie	Mensuel, au format Excel	Rapports publics en ligne, trimestriel
	Informations sur l'utilisation des fonds envoyés dans les ménages, y compris la proportion consacrée à la consommation et aux investissements	Enquêtes spécialisées auprès des ménages, ad hoc	Dossiers Excel isolés des résultats d'enquêtes	-	-	Les études sont publiées en ligne sous forme de rapports, ad hoc
Agence de la statistique	Si les ménages ont reçu des fonds au cours des 12 derniers mois ou non (oui/non)	Enquête auprès des ménages, annuelle	Base de données sur les résultats d'enquêtes intégrées auprès des ménages	-	-	Données brutes et rapports qualitatifs sur les enquêtes auprès des ménages, y compris en ligne, annuel

### Any other relevant data collected in this area:

-

### What are key challenges or barriers to successfully collecting data in this area?

It is difficult to capture data systematically on usage of remittances and on non-formal remittances flows.

### How could data collection be improved in this area?

More data collection on the usage of remittances, either through regular specialized surveys or adding a question in the annual household survey.





Cible	Domaines de données proposés
4.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'éducation pour les ressortissants du pays à l'étranger, par exemple, les données sur l'accès et les inscriptions</li> <li>→ L'éducation pour les migrants dans le pays, comme indiqué ci-dessus (comprend l'accès à l'éducation et aux possibilités d'apprentissage pour les migrants mineurs en particulier)</li> </ul>
5.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ La traite des femmes et des filles, y compris la proportion de victimes identifiées qui sont de sexe féminin et les fins auxquelles elles ont été victimes de la traite des personnes</li> <li>→ Toute violence contre des femmes ou toute activité d'exploitation de femmes dans le cadre de la migration, y compris la violence sexuelle ou fondée sur le genre</li> <li>→ Voir également les cibles 16.2 et 8.7</li> </ul>
8.7	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les mesures standardisées de la traite des personnes telles que le nombre de victimes de cette pratique qui ont été identifiées, le nombre de trafiquants qui ont été arrêtés/poursuivis en justice/condamnés, le nombre d'enquêtes sur la traite des personnes qui ont été lancées/terminées. Les mesures doivent viser à déterminer si les activités de traite des personnes identifiées surviennent au-delà des frontières internationales et, le cas échéant, les pays qui sont concernés, le type d'exploitation aux fins de laquelle des personnes ont été victimes de la traite des personnes ainsi que le sexe et l'âge des personnes impliquées.</li> <li>→ D'autres formes d'esclavage moderne, y compris le travail forcé, les mariages forcés et le travail des enfants, ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats</li> <li>→ Certains types de politiques, de lois et de pratiques gouvernementales sont en place pour faire face à la traite des personnes et à d'autres formes d'esclavage moderne</li> <li>→ Données sur les enfants migrants</li> <li>→ Voir également les cibles 5.2 et 16.2</li> </ul>
8.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Statistiques sur la migration de la main-d'œuvre, par exemple, le volume de travailleurs migrants par secteur, y compris de travailleurs saisonniers</li> <li>→ Gouvernance des migrations de la main-d'œuvre, par exemple, ratification, mise en œuvre et respect des instruments de l'OIT</li> <li>→ Migration de travailleuses, y compris de travailleuses domestiques.</li> <li>→ Autres données telles que les coûts de recrutement, les violations des droits des travailleurs, y compris les accidents du travail, les travailleurs migrants irréguliers, les contributions des migrants aux économies</li> </ul>
10.7	<p>Gouvernance des migrations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Respect des normes internationales et des droits des migrants</li> <li>→ Approche pangouvernementale aux politiques migratoires</li> <li>→ Engagement avec les partenaires pour résoudre les problèmes de la migration</li> <li>→ Promotion du bien-être socioéconomique des migrants et de la société</li> <li>→ Mesures efficaces sur les dimensions de mobilité des crises</li> <li>→ Garantie que la migration se déroule en toute sécurité, de manière ordonnée et dans la dignité</li> </ul> <p>Le cadre des IGM de l'OIM pourrait être consulté afin d'identifier les sous-domaines dans les six domaines ci-dessous, qui peuvent orienter un exercice de cartographie des données mené par le gouvernement.</p>
	<p>10.7.1 Dépenses de recrutement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Dépenses de recrutement à la charge du salarié en pourcentage de son revenu annuel dans le pays de destination</li> </ul>



- 
- 10.C**
- Les envois de fonds, par exemple, les frais des transferts, les volumes envoyés
  - L'impact des envois de fonds, par exemple, la proportion de fonds utilisés à des fins de consommation/d'investissements
- 
- 16.2**
- Nombre de victimes de la traite des êtres humains pour 100 000 habitants
  - Population ventilée par sexe, âge et forme d'exploitation
  - La traite des enfants, y compris la proportion de victimes identifiées qui sont des enfants et les fins auxquelles elles ont été victimes de la traite des personnes
  - Toute violence contre des enfants migrants ou toute activité d'exploitation d'enfants migrants
  - Voir également les cibles 5.2 et 8.7
- 
- 17.18**
- Existence et respect d'un plan local ou national de données sur la migration, lois relatives aux données sur la migration
  - Étendue de la désagrégation dans l'ensemble des secteurs de développement et de gouvernance par statut migratoire et selon d'autres variables liées à la migration
  - Capacités globales pour soumettre des rapports sur les ODD et la migration
- 

#### **Data Sources**

La cartographie des données doit se focaliser sur le rassemblement d'informations provenant de ministères, d'agences et d'autres organes gouvernementaux. Toutefois, les organes de mise en œuvre pourraient également consulter des sources de données internationales. Il pourrait par exemple s'agir des informations suivantes :

- Données diverses compilées sur le portail de données sur la migration mondiale
- La section consacrée aux envois de fonds dans la base de données de la Banque mondiale sur la migration et les envois de fonds
- La base de données sur la migration dans le monde de la Division de la population de l'ONU-DAES, la base de données de l'OCDE sur les immigrants dans les pays de l'OCDE et la section de la base de données statistiques en ligne sur la population du HCR consacrée aux tendances des migrations et aux droits de l'homme
- Gallup World Poll (GWP – sondage mondial Gallup) sur les tendances des migrations
- Institut de statistique de l'UNESCO sur la mobilité des étudiants internationaux
- Le Counter-Trafficking Data Collaborative, OIM, [www.ctdatacollaborative.org/](http://www.ctdatacollaborative.org/)
- « Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé », OIT et la fondation Walk Free Foundation, en partenariat avec l'OIM.

Pour des informations complémentaires sur les sources de données, veuillez consulter le portail de données sur la migration mondiale.

---



### Cible et objectif mis en œuvre

Cible 4.B sur la mobilité des étudiants internationaux: « D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ». Dans le cadre de l'objectif 4 sur l'éducation.

### Indicateur

Nombre de bourses d'études offertes aux ressortissants pour financer le suivi d'études supérieures à l'étranger, y compris des formations professionnelles ainsi que des programmes sur les technologies de l'information et des communications, techniques, d'ingénierie et scientifiques, dans les pays développés et dans d'autres pays en développement.

### Définition(s)

Bourses d'études: octrois d'aides financières à des étudiants individuels. Les octrois d'aides financières comprennent des subventions bilatérales destinées aux étudiants suivant des enseignements systématiques dans des institutions d'études supérieures privées ou publiques afin de suivre des études à plein temps ou des cours de formation à l'étranger (OCDE).

### Unité de mesure (par exemple, sous forme de pourcentage)

Nombre total de bourses d'études octroyées pour financer le suivi d'études supérieures à l'étranger.

### Normes internationales concernées (le cas échéant)

Informations complémentaires (en anglais) sur la définition de bourses d'études en vertu de la cible 4b: <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002455/245570e.pdf>

Indicateur mondial 4.B.1 « Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et par type de formation ».

### Source(s) de données

Dossiers du ministère de l'Éducation sur les ressortissants qui suivent des études dans le cadre de conventions de bourses d'études à l'étranger.

### Méthodologie (détails sur la collecte de données)

Le ministère de l'Éducation consolidera tous ses dossiers sur les différentes bourses d'études qui ont été octroyées dans une feuille de calcul ou un document unique, à désagréger selon les spécifications ci-dessous. Il enverra ces informations au bureau national de la statistique, qui dressera un rapport présentant les chiffres totaux.

### Périodicité des mesures

Annuelle

### Désagrégation

- Sexe de l'étudiant(e)
- Pays où les études sont suivies
- Niveau de l'octroi (diplôme, licence, maîtrise/diplôme de troisième cycle, doctorat, recherche postdoctorale)
- Sujet du programme

### Principal acteur impliqué/autre acteur

Ministère de l'Éducation  
Bureau national de la statistique

### Ligne de référence, si elle est disponible.

-







## OUTIL Liste de contrôle de l'élaboration d'indicateurs

- ↳ **Reflètent les priorités locales ou nationales et mesurent les aspects de la cible qui sont pertinents relativement au contexte**
- ↳ **Établis à partir de sources de données fiables et bien établies**
- ↳ **Permettent de collecter régulièrement les données pour l'indicateur**
- ↳ **Autant que possible, s'appuient sur les activités de collecte de données existantes et les processus y afférents, afin de minimiser le volume de travail supplémentaire et de contribuer à la durabilité des mesures**
- ↳ **Simple à interpréter et à communiquer au public et à la société civile**
- ↳ **Privilégient le résultat plutôt que le processus ou l'intrant, et doivent mesurer les résultats, autant que possible**
- ↳ **Correspondent autant que possible aux normes et orientations internationales concernées et, lorsque c'est faisable, suivent les terminologies et les définitions établies internationalement**



## Migration

### Richard E. Bilsborrow

2016 «*The Global Need for Better Data on International Migration and the Special Potential of Household Surveys*». Université de l'État américain de Caroline du Nord pour l'OIM, n.p.

### Centre pour le développement mondial (Global Development - CGD)

2009 «*Migrants Count: Five Steps Toward Better Migration Data*». CGD, Washington.

### Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)

2014/15 Table ronde 2.2: La migration dans le contexte du Programme de développement pour l'après-2015. Disponible (en anglais) sur le site: [www.gfmd.org/docs/turkey-2014-2015](http://www.gfmd.org/docs/turkey-2014-2015).

### Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD)

2015 «*Indicateurs des droits de l'homme des migrants et de leurs familles*». KNOMAD, n.p.

### Groupe mondial sur la migration (GMG)

2017 «*Handbook for Improving the Production and Use of Migration Data for Development*» (Manuel pour l'amélioration de la génération et de l'utilisation de données sur la migration en faveur du développement). GMG, Washington.

### Organisation internationale pour les migrations (OIM)

n.d. Portail de données sur la migration mondiale (GMDAC). Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM, Berlin. Disponible (en anglais) sur le site: <http://migrationdataportal.org>.

2017 «*IOM Thematic Paper: International Migration Statistics*» (Document thématique de l'OIM: statistiques sur la migration internationale). OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site: [www.iom.int/iom-thematic-papers](http://www.iom.int/iom-thematic-papers).  
«*Migration & Development in Armenia: Priorities and Data in the Context of the Sustainable Development Goals*» (La migration et le développement en Arménie: priorités et données dans le cadre des Objectifs de développement durable). OIM, Genève (à paraître).

2018 «*A Pilot Study on Disaggregating SDG Indicators by Migratory Status*» (Une étude pilote sur la désagrégation des indicateurs des ODD par statut migratoire). OIM, Genève. Disponible sur le site: <https://publications.iom.int/fr>.

### Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde (GMDAC)

«*Regional Guidelines for ECOWAS and Mauritania: Migration Data Capacity Building*» (Directives régionales pour la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Mauritanie: renforcement des capacités en matière de données sur la migration). *Rapport adressé au projet FMM Afrique de l'Ouest*. «*Support Free Movement of Persons and Migration in West Africa*» (Soutien de la liberté de mouvement des personnes et de la migration en Afrique de l'Ouest). OIM, GMDAC (à paraître).

### Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES)

2018 «*Data Bulletin: Informing a Global Compact for Migration – Improving Data for safe, orderly and regular migration*» (Bulletin de données: orientation d'un pacte mondial pour la migration - amélioration des données pour une migration sûre, ordonnée et régulière). OIM/ONU DAES/OCDE.

### K. Jeffers, J. Tjaden et F. Laczko

2018 «*Leaving no migrant behind: A pilot study of measuring progress towards SDG Goal 17.18 through disaggregating harmonized census data by migratory status*» (Ne faire aucun laissé-pour-compte parmi les migrants. Une étude pilote visant à mesurer les progrès dans l'atteinte de l'objectif 17.18



des ODD en désagrégant des données de recensements harmonisées par statut migratoire). Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève.

#### **Frank Laczko**

- 2016 « *Factoring Migration into the Development Data Revolution* » (Prise en compte de la migration dans la révolution des données sur le développement). Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM, Berlin.
- 2017 « *Improving data on migration: A 10-point plan* » (Amélioration des données sur la migration: un plan en 10 points). *Migration Policy Practice*, 7(3):28-23.

#### **Frank Laczko et Marzia Rango**

- 2014 « *Can Big Data help us achieve a "migration data revolution"?* » *Migration Policy Practice*, 4(2):20-29.

#### **Frank Laczko et Solon Ardittis**

- 2017 « *Introduction: Improving data on migration – Towards the 2030 Agenda for Sustainable Development and the Global Compact on Migration* » (Introduction: amélioration des données sur la migration – vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Pacte mondial pour les migrations). *Migration Policy Practice*, 7(3):2.

#### **Division de statistique des Nations Unies (DSNU)**

- 2017 « *Improving Migration Data in the Context of the 2030 Agenda* » (Amélioration des données sur la migration dans le cadre du Programme 2030). Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies, New York.

## **Généralités**

#### **Amnesty International**

- 2016 « *Sustainable Development Goals: A Practical Guide for National Action and Accountability* » (Objectifs de développement durable: un guide pratique pour l'action nationale et la redevabilité). Amnesty International, Londres. Disponible (en anglais) sur le site: [www.amnesty.org/download/Documents/ACT1046992016ENGLISH.PDF](http://www.amnesty.org/download/Documents/ACT1046992016ENGLISH.PDF).

#### **Données du Partenariat mondial pour le développement durable**

- n.d. Site Internet Disponible (en anglais) sur le site: [www.data4sdgs.org/](http://www.data4sdgs.org/).

#### **Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (HLG-PCCB)**

- 2017 Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable. HLG-PCCB, Le Cap. <https://undataforum.org/WorldDataForum/wp-content/uploads/2017/01/Cape-Town-Action-Plan-For-Data-Jan2017.pdf>.

#### **Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

- 2017 *Coopération pour le développement 2017: données et développement*. Publication de l'OCDE, Paris. Disponible sur le site: [https://www.oecd-ilibrary.org/development/cooperation-pour-le-developpement-2017\\_dcr-2017-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/development/cooperation-pour-le-developpement-2017_dcr-2017-fr).

#### **Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES)**

- 2016 « *Enrichissement des données démographiques à l'appui du programme de développement pour l'après-2015* ». ONU-DAES, New York. Disponible sur le site: <http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/trends/ConciseReport2016/French.pdf>.
- 2017 « *The Sustainable Development Goals Report* » (Le rapport sur les Objectifs de développement durable). Disponible (en anglais) sur le site: <https://undesa.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=9f608346a69644c387ddc9df29f12b43>

#### **Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)**

- 2017 Section B7: Suivi, établissement de rapports et redevabilité. « *Intégration du Programme de*



développement durable à l'horizon 2030. Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies».

- n.d. «Guidelines to Support Country Reporting on the Sustainable Development Goals» (Directives de soutien à l'établissement de rapports nationaux sur les Objectifs de développement durable). Disponible (en anglais) sur le site : <https://undg.org/wp-content/uploads/2017/03/Guidelines-to-Support-Country-Reporting-on-SDGs-1.pdf>.

### Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2017 Mécanismes institutionnels et de coordination pour le suivi de l'avancement des ODD au niveau des pays. Dans «*Institutional and Coordination Mechanisms: Guidance Note on Facilitating Integration and Coherence for SDG Implementation*» (Mécanismes institutionnels et de coordination: note d'orientation sur la facilitation de l'intégration et de la cohérence pour la mise en œuvre des ODD). PNUD, New York.
- 2017 «*Guidance Note: Data for Implementation and Monitoring of the 2030 Agenda for Sustainable Development*» (Note d'orientation: données pour la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030). Disponible (en anglais) sur le site : [www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/poverty-reduction/guidance-note--data-for-implementation-and-monitoring-of-the-2030.html](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/poverty-reduction/guidance-note--data-for-implementation-and-monitoring-of-the-2030.html).

### Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)

- 2017 «*Conference of European Statisticians' Road Map on Statistics for Sustainable Development Goals*» (Feuille de route sur les statistiques pour les Objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens). CENUE, New York et Genève. Disponible (en anglais) sur le site : [www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/2017/ECESTAT20172.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/2017/ECESTAT20172.pdf)
- 2017 Note par le Groupe de pilotage sur les statistiques pour les ODD. «*Extrait de la Feuille de route sur les statistiques pour les Objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens*». CENUE, Genève. Disponible sur le site : [https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2017/CES\\_2\\_FRA.pdf](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2017/CES_2_FRA.pdf).

### ONU-Habitat

- 2016 «*Roadmap for Localizing the SDGs: Implementation and Monitoring at Subnational Level*» (Feuille de route pour la localisation des ODD: mise en œuvre et suivi au niveau infranational).

### Groupe consultatif d'experts indépendants des Nations Unies sur une révolution des données pour le développement durable (GCEI sur une révolution des données pour le développement durable)

- 2014 «*A World That Counts: Mobilising the Data Revolution for Sustainable Development*» (Un monde qui compte: mobilisation de la révolution des données pour le développement durable). Disponible (en anglais) sur le site : [www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/11/A-World-That-Counts.pdf](http://www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/11/A-World-That-Counts.pdf).

### Division de statistique des Nations Unies (DSNU)

- 2017 Indicateurs des ODD: base de données mondiale. Disponible (en anglais) sur le site : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>
- 2018 Centre de données ouvertes sur les ODD. Disponible (en anglais) sur le site : [www.sdg.org](http://www.sdg.org).

### Sustainable Development Solutions Network (SDSN – Réseau des solutions pour le développement durable)

- 2015 «*Data for Development: A Needs Assessment for SDG Monitoring and Statistical Capacity Development*» (Données pour le développement: une évaluation des besoins pour le suivi des ODD et le développement de capacités statistiques). Disponible (en anglais) sur le site : <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/04/Data-for-Development-Full-Report.pdf>.

### ONU Femmes

- 2018 «*Traduire les promesses en actions: l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*» (chapitres 2 et 3). Disponible sur le site : <http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018>

